

# CTP DU 26 MARS

## SPECIAL BUDGET

### POUR LA CGT, C'EST NON !!!

**L**e CTP du 26 Mars comportait à l'ordre du jour, le vote des dépenses prévisionnelles de 2010 inscrites pour la DRFIP.

La discussion budgétaire ne peut se résumer à un simple exercice comptable dissocié des conditions de travail et d'exercice des missions.

Dans sa construction, le budget doit désormais dégager les moyens financiers nécessaires pour satisfaire aux obligations de résultats fixés par le Document Unique.

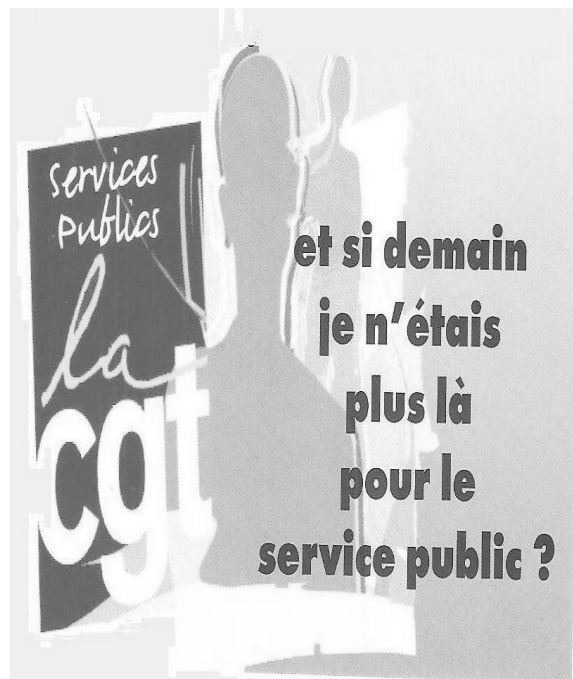
**Dans cette partie du CTP, nous avons mis l'accent sur les suppressions d'emploi dictées au faux prétexte de maîtrise de la dépense publique.**

**L'affectation de certains crédits et leur utilisation mettent en évidence les choix opérés pour dissimuler l'impact réel de la pénurie des effectifs** dans les services sans toutefois réussir à endiguer les conséquences qui en découlent tant sur le plan professionnel qu'en matière de conditions de travail.

La CGT IMPOTS-TRESOR 31 a exigé que les crédits de personnels (titulaires et auxiliaires) soient portés à la connaissance des représentants du personnel.

**Suite à l'intervention de la CGT, la Direction s'est engagée à ne pas appliquer la fongibilité asymétrique consistant à transformer les crédits de personnels en crédits de fonctionnement (achat de mobilier, matériel informatique...). Nous serons vigilants au respect de cette décision.**

**Plusieurs éléments de la dotation budgétaire prévisionnelle ont attiré notre attention.**



## LE NETTOYAGE

**Ce poste de dépense se chiffre à 661 000 euros.** Cette ligne budgétaire se situe à la troisième place des coûts engagés au titre des crédits alloués pour le fonctionnement et l'investissement.

**Dans un précédent courrier, la CGT avait interpellé le DRFIP pour lui faire part du non respect du cahier des charges par l'entreprise SIN et STES en charge du nettoyage et de l'hygiène dégradée des locaux.**

Les salariés ne disposent d'aucun produit d'entretien et de nettoyage, ni de matériel adapté élémentaire (balais-serpillières à plat, seaux), ni de matériel de protection et de sécurité.

**En guise d'exemple :**  
**pour le nettoyage quotidien des 36 000 m<sup>2</sup> de la Cité Administrative, l'entreprise distribue 328 euros de fournitures de produits mensuels!**

**Mieux encore, elle vient de céder à la pression de salariés qui n'étaient pas payés depuis début janvier en versant les salaires, courant Mars!**



Nous avons dénoncé le manque de personnel d'entretien, d'heures de ménage, de produits, les prestations facturées et non assurées (lavage des vitres, lustrage des sols...) et pointée la responsabilité sociale de donneur d'ordre de l'administration vis à vis du respect des droits sociaux des agent(e)s d'entretien, employés par l'entreprise SIN et STES.

La Direction nous a indiqué être consciente de l'ensemble de ses dysfonctionnements et avoir pris la décision de bloquer le paiement des factures pour mettre sous pression SIN et STES.

Quant aux agissements des patrons-voyous de la société de nettoyage, la Direction a sorti le parapluie en stipulant que cela n'était pas de son ressort.

**Pour la CGT, un coup de balai est urgent et d'autres solutions doivent être trouvées pour assurer la propreté des locaux et faire respecter les droits des salariés employés dans ces entreprises dont la plupart travaillent seulement deux heures par jour pour 9,08 euros/brut de l'heure.**

## FRAIS DE POURSUITE ET INTERETS MORATOIRES

### A. Les frais de poursuite

Les frais de poursuite provisionnés explosent de 136,45% par rapport à l'exécution en 2009, soit un montant de 154 000 euros.

Ce chiffre s'explique en partie par l'augmentation de l'activité de la Trésorerie Toulouse Amendes.

**Cela prouve bien que la CGT et les personnels de la TTA-CAS ont raison lorsqu'ils mettent en évidence que les emplois de la structure sont sous-calibrés et que la réponse attendue par PARINI, sur ce point, devient cruciale.**

Enfin, l'augmentation des honoraires payés aux cabinets d'huissiers (138 000 euros) montre qu'il coûterait bien moins cher de créer des postes d'huissiers du Trésor Public plutôt que de procéder à des dégraissages.

## **B. Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires versés pour compenser le préjudice engendré par le non-respect des délais de paiement aux fournisseurs (au 1er juillet 2010, les délais seront à 30 jours : 20 jours pour l'ordonnateur, 10 jours pour le comptable) sont révisés à la hausse (+ 100%).



Cette projection résulte du manque d'emploi dédié au secteur local, en charge de la liquidation des dépenses des collectivités.

Peu convaincante, la Direction explique que ce choix a été effectué pour tenir compte de la situation de la Recette des Finances de Toulouse Municipale.

**Pour la CGT, les chiffres livrés (30 000 euros) sont en dessous de la réalité et sont volontairement sous-évalués pour éviter de justifier des créations d'emplois dans le secteur local.**

Pour autant, avec la réforme de la taxe professionnelle qui va aboutir pour les petites communes à une perte de recettes oscillant entre 35 et 40%, la donne pourrait changer radicalement.

En effet les collectivités locales, qui jusque là ne réclamaient pas le paiement de la part des intérêts moratoires dus par l'Etat, pourraient les exiger systématiquement afin de renflouer leurs caisses.

## **LOCATIONS IMMOBILIERES**

Il s'agit du principal poste de dépense ( 7 563 685 euros). Le montant indiqué n'inclut pas les NAPA (crédits attribués par la Centrale hors budget local représentant en 2009 : 2 343 710 euros).

**L'importance des sommes englouties démontre bien qu'il serait beaucoup moins onéreux pour la DRFIP de devenir propriétaire de ses locaux plutôt que de payer des loyers astronomiques aux promoteurs immobiliers.**

Enfin, on constatera avec la DRFIP, une augmentation des dépenses consacrées au titre des logements de fonction s'élevant à 115 000 euros contre 87 485 euros en 2009.

La CGT a stigmatisé les méthodes employées, dans la conduite des projets immobiliers, qui consistent à lancer les travaux et les opérations sans validation préalable par le Comité Hygiène et Sécurité et en faisant abstraction des remarques émises par les collègues et les représentants du personnel.

Nous avons également coupé court aux rumeurs véhiculés à la Cité Administrative colportant des mensonges sur une prétendue acceptation des organisations syndicales sur les modes d'installations des SIP.



Soyons clairs, la CGT a toujours exprimé son opposition à ces projets régressifs en matière de conditions de travail et d'exercice des missions (superficie des locaux insuffisante, mode d'organisation du travail...).

## MATERIELS INFORMATIQUES

Au sein de la DGFIP et dans le Département, une politique constante du parc informatique est menée (260 000 euros pour 2010).

**La CGT a insisté pour que soit menée auprès des agent(e)s, des enquêtes pour identifier leurs besoins prenant en compte les missions exercées dans les services et l'ergonomie des postes de travail.**

## LES RESERVES

Chaque année, les Directions Locales ont obligation de provisionner une réserve de 2% qui ne peut être débloquer qu'après accord de la Centrale. Pour la DRFIP, cela correspond à 231 630 euros.

Pour faire face à des aléas de gestion, la Direction Locale a constitué une réserve de gestion de 159 381 euros.

**La CGT exige d'avoir un réel droit de regard sur cette réserve pour que son utilisation serve à l'amélioration des conditions de travail des collègues.**

→ **Les organisations syndicales ont voté contre le budget présenté.**

→ **Pour la CGT, les orientations budgétaires retenues ne répondent en rien aux besoins nécessaires pour la mise en place d'un service public de qualité.**